Vandœuvre
LÈS-NANCY

Conseil de Quartier
Haut de Penoy

COMPTE RENDU

LE 25 FEVRIER 2025

Salle du Conseil Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie Participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 49 personnes Elus : Monsieur le Maire Patrice DONATI, Monsieur Henri ROUSSELOT, Adjoint délégué à la démocratie territoire centre, et à la sécurité, Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO, Adjoint délégué à l'urbanisme, à la transition énergétique, au logement et à l'habitat, à l'hygiène, à l'accès aux soins et à la gestion de crises. Fonctionnaires : Monsieur Erwan ERMEL, Cabinet du maire, Monsieur Didier WEBER, Responsable Police Municipale, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire, Démocratie Participative. Partenaires : *Association Vandopérienne de Médiation Sociale* : Monsieur Patrick PETITJEAN, Directeur, Monsieur Rochdi ELAJI, Médiateur.

1) Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux habitants, et présente les différents interlocuteurs de la Ville et les partenaires présents.

2) Sécurité et incivilités

Une caméra mobile a été installée dans le quartier Haut de Penoy. Monsieur Didier WEBER souligne les problèmes de hauteur insuffisante au Square Beaudoin ainsi que les difficultés d'alimentation électrique qui ont retardé l'installation. Un mât a été érigé à proximité du transformateur, permettant ainsi la mise en place de la caméra dans la foulée. Cette caméra enregistre et permet un report direct pendant les heures d'ouverture du service de Police Municipale. L'extraction des vidéos se fait seulement après dépôt de plainte et réquisition judiciaire. Henri ROUSSELOT précise que la mairie dépose une plainte dès qu'il y a des dégradations publiques. Le Maire mentionne que récemment, des jeunes ont été identifiés et que la procédure suit son cours.

Dans le quartier Parc Fleuri, une habitante signale des incivilités et des jeunes qui sonnent aux portes en sortant de l'école, se sauvant en courant sans se soucier des dangers de la circulation. Il est proposé de communiquer avec le collège pour sensibiliser les parents et intervenir auprès des élèves. Monsieur Henri ROUSSELOT souligne que ce problème touche plusieurs secteurs par périodes, et qu'il est important de signaler les faits. La Police Municipale sera présente aux heures

de sorties des écoles et aux endroits sensibles, et les médiateurs en soirée. Leur présence a un effet dissuasif et peut, à elle seule, contribuer à maintenir le calme parmi les jeunes. Toutefois, des interventions sont immédiatement mises en œuvre dès que la situation l'exige. Les informations sont remontées aux autorités et des réunions hebdomadaires sont organisées pour faire le point.

Une habitante, également professeur au Collège Simone de Beauvoir, mentionne que la communication avec les parents est prévue prochainement, et que certains parents se rendent compte de la situation en venant aux heures de sortie de l'école. Un habitant demande si des interventions sont possibles grâce à des caméras privées. Monsieur Henri ROUSSELOT répond que les images peuvent être apportées à la Police Municipale, mais qu'aucune réquisition n'est possible. Dans un souci de respect de la vie privée, un autre résident s'enquiert de savoir si les caméras dirigées vers les habitations seront floutées. Monsieur Didier WEBER confirme que cela est bien le cas. Monsieur Patrick PETITJEAN annonce que des médiateurs seront présents à la sortie des collèges dès la semaine suivante, faisant des allers-retours jusqu'au petit square de manière ponctuelle.

Le Maire souligne la difficulté d'appréhender en flagrant délit les jeunes responsables de dégradations, précisant que ce sont souvent les parents qui assument les conséquences financières pour les actes de leurs enfants mineurs. En règle générale, les jeunes ne manifestent pas d'agressivité lorsqu'on leur demande de se déplacer.

Un habitant signale que l'itinéraire des bus scolaires emprunte le cœur du haut de Penoy, contraignant les automobilistes à effectuer des manœuvres lors des croisements. Cette situation présente un risque pour les jeunes élèves qui passent derrière les véhicules. Monsieur Didier WEBER propose de voir avec le collège pour ajuster l'emplacement d'arrêt des bus si nécessaire avec le prestataire ou l'itinéraire pour accéder au collège, afin d'assurer la sécurité des enfants. Le Maire suggère d'emprunter l'itinéraire actuel afin d'évaluer les dangers et de prendre des dispositions en conséquence. Dans tous les cas, il est préférable pour des raisons de sécurité que l'arrêt du bus ne soit pas sur la rue de Crévic trop passante pour la sécurité des enfants.

3) Voisins Solidaires et Attentifs

Le Conseil du quartier trouve le dispositif Voisins Solidaires et Attentifs (VSA) intéressant. Le Maire précise que les habitants, participant au dispositif, ont pour mission d'observer sans intervenir ; une initiative qui a déjà fait ses preuves dans d'autres communes. Monsieur Henri ROUSSELOT ajoute que la procédure consiste à informer la mairie, la Police Municipale ou les médiateurs pour des interventions rapides et efficaces.

Des habitants demandent des précisions. Monsieur Philippe ATAIN KOUADIO explique que le dispositif national VSA est sous forme de charte. Il s'agit de constater des choses inhabituelles ou atypiques (comme des personnes âgées qui n'ouvrent pas leurs volets), sans intervenir mais en faisant suivre l'information en Mairie qui centralise. Il ajoute que les panneaux VSA sont dissuasifs pour des comportements illicites car le quartier est sous surveillance. Le Maire souligne que l'organisation pour la vigilance et la rapidité d'intervention pour aider son voisin, ou dénoncer des comportements suspects, est le choix des habitants du quartier. Il explique que ce projet est à mettre en œuvre avec les associations de proximité chargées de lancer le dispositif. Une grande

majorité des personnes présentes est d'accord pour lancer le dispositif.

Monsieur Patrick PETITJEAN explique que six médiateurs sont déployés sur la commune de 17h à minuit. Un numéro unique permet de les joindre : 06 46 78 74 44. Ils sont conscients des problèmes et interviennent dès que le service est appelé. Ils effectuent des rondes et transmettent les informations aux services concernés, qu'ils soient sociaux, municipaux ou bailleurs, pour un bon suivi des problèmes remontés. Depuis janvier, un nouveau fonctionnement a été mis en place, et aucun appel ne reste sans réponse. Les actions sont menées en toute confidentialité et renforcées dès qu'un signalement est reçu.

4) Circulation

Monsieur Henri ROUSSELOT mentionne que la circulation est dangereuse rue de Crévic en raison de la vitesse excessive. La police verbalise et contrôle fréquemment. Le Maire précise que le sens interdit reste en place pour limiter la circulation, qui augmenterait de manière exponentielle si on l'enlevait. Des mesures telles que l'installation de chicanes sur le chemin des Beuhaies et la création d'un passage étroit pour le chemin des Glières pourraient être envisagées afin de définir un nouvel accès plus aisé pour les habitants. L'objectif est de limiter l'accès à ces voies aux seuls riverains, réduisant ainsi le trafic de transit. Un habitant demande de laisser la possibilité aux gens de venir à pied ou en vélo à la déchetterie, et le Maire assure que des interventions auprès de la Métropole du Grand Nancy seront effectuées pour changer les accès à la déchetterie.

Un habitant signale que la circulation en sens interdit se fait aussi car les gens prennent ce chemin comme raccourci pour aller à Brabois. Le Maire annonce la tenue prochaine d'un Conseil de quartier pour le quartier « Village », qui se déroulera après la mise en service du nouveau tramway, avec un ordre du jour sur la circulation. Chaque jour, ce sont 10 000 travailleurs et étudiants qui montent sur le technopole de Brabois et 10 000 autres sur le site du CHRU qui sont désireux d'accéder au Plateau. Pour améliorer la fluidité du trafic et réduire les risques d'accidents dans le village, notamment aux heures de pointe, la circulation sera en partie redirigée vers l'avenue du Général Leclerc. Un habitant suggère d'ajouter un radar de feu rouge au niveau du feu. Messieurs Henri ROUSSELOT et Didier WEBER expliquent que cela se fait par arrêté préfectoral en corrélation avec le nombre d'accidents, et que l'endroit ne s'y prête pas. Une demande sera faite tout de même. Un habitant demande si les nouvelles caméras permettraient au moins de verbaliser les gens qui passeront malgré tout. Monsieur Didier Weber explique qu'il n'y a pas d'opérateur vidéo à Vandœuvre, car la verbalisation se fait en temps réel et non sur relecture de la bande vidéo.

Dans le quartier Parc Fleuri, les habitants signalent un problème de circulation trop rapide et un carrefour dangereux rue Gustave Charpentier, où les jeunes traversent sans faire attention à la circulation. Le carrefour est accidentogène et il y a un problème de stationnement intempestif sur les trottoirs. Les habitants craignent un grave accident et demandent une meilleure signalisation dans le quartier. Le Maire souligne la divergence des opinions entre les partisans et les opposants à la fermeture de la ruelle donnant sur l'avenue Jeanne D'Arc. Il serait judicieux de créer une association dans ce quartier afin de parvenir à un consensus unanime sur cette question. La solution pourrait être de déplacer le passage piétons pour que les enfants traversent vers l'école Jeanne d'Arc sans danger.

La circulation se transforme sur le territoire de Vandœuvre, et afin que les rues soient adaptées à tous les véhicules, la ville passe en zone 30 km/h (indiqué sur les panneaux d'entrée de ville), sauf les grands boulevards, comme celui de Barthou, qui restent à 50 km/h, et les quartiers fermés qui sont en zone partagée (20 km/h). Les relevés effectués dans les communes, où la circulation à 30 km/h a été mise en place, indiquent une réduction moyenne de la vitesse de 15 km/h, contribuant ainsi à une diminution des accidents sur les routes. Une réunion sera organisée pour que les riverains décident ensemble de fermer le quartier ou pas. Le Maire s'engage à organiser la réunion dans le quartier et les habitants essaieront de créer une association.

Trois lignes de transport en commun à haut cadencement au sein de la Métropole du Grand Nancy sont prévus afin de fluidifier la circulation automobile. Le 5 avril est lancé la ligne 1 montant à Brabois. La ligne 4 reliant le marché de Nancy à Vand'Est via le marché de Vandoeuvre et les Nations continuera à fonctionner. Dès la mi-août, la ligne de bus n° 5 circulera en doublon de la ligne 1 sur le trajet reliant la gare de Nancy au Vélodrome, permettant ainsi de répartir plus équitablement le nombre de passagers dans les transports en commun. Elle se rendra via le boulevard de l'Europe à Roberval où son terminus se situera derrière la station à essence du Leclerc.

5) Divers

Monsieur Philippe ATAIN KOUADIO explique qu'un contact sera établi prochainement avec les responsables de quartier pour organiser les réunions à venir. Les thèmes abordés incluront notamment l'isolation thermique et le Plan de Sauvegarde (informations sur la conduite à tenir en cas de risques).